

SÉANCES MENSUELLES  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Séance du jeudi 6 juillet 1950.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> Charles LAFON, Président.

Présents : 17. — Excusés : 2.

*Remerciements.* — MM. P. Grimal, élu membre correspondant, Houlet et Vautier.

*Entrées d'ouvrages.* — *Au tico taco dou mouli. Counteis galants, Nouveus meiladis.* Périgueux, impr. Ronteix, 1950, in-8°, 306 p., 1 pl. hors-texte; offert par l'auteur, M. Champarnaud, maître en Gai Savoir et vice-président du Bournat;

« Bracelets halstatiens de la Corrèze » et « Les cultes gallo-romains en Haute-Vienne », tirages à part d'articles de M. Franck Delage, offerts par l'auteur;

*De la restauration et de la monarchie élective ou Réponse à l'interpellation de quelques journaux sur mon refus de servir le nouveau gouvernement,* par M. de Chateaubriand; Paris, Le Normant fils, 1831; in-8°, 48 p.; offert par M. Corneille;

*Le Périgord*, réimpression de l'ouvrage de M. Jean Secret, dont le succès a été si vif; avec un nouveau chapitre d'histoire de l'art; la carte des cent plus beaux châteaux, celle des cent plus belles églises, ainsi que celle des stations préhistoriques de la vallée de la Vézère, dressée par M. S. Blanc, sont jointes à ce précieux hommage de l'auteur.

M. LE PRÉSIDENT remercie les donateurs.

Il présente le nouvel ouvrage de M. Franck Delage, *La troisième guerre de religion en Limousin. Combat de la Roche-l'Abeille.* 1569; Limoges, Desvilles, 1950; in-8°, 164 p., 3 pl. hors-texte et carte de l'ancien Limousin; souscription de la Société.

*Bibliographie.* — Relevé dans le *Bulletin de Société préhistorique française*, de mars-avril 1950, les articles de

M. A. Peyrony, sur « L'industrie de la grotte de Lascaux », et du D<sup>r</sup> A. Cheynier, sur « Les becs-canifs »; — dans le numéro de mai, la suite des « Réflexions sur la magie de la chasse », par M. Charet. Est également signalé, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, t. LXXVI (1949), l'étude de M. de Guercy sur « L'abbaye de Moissac » et son église du XII<sup>e</sup> siècle, à nef unique, couverte de deux coupes sur pendentifs, visiblement inspirée par la cathédrale de Cahors.

*Statuts.* — M. le Secrétaire général annonce que les nouveaux statuts et règlement intérieur adoptés par la Société en 1947 viennent enfin de recevoir l'approbation du Gouvernement.

*Communications.* — M. le D<sup>r</sup> Ch. LAFON vient d'acquiescer une édition des *Avantures de Télémaque, fils d'Ulysse*; à Bruxelles, chez François Foppens, MDCCCVI; in-12, 420 p., qu'a omise la *Bibliographie générale du Périgord*: ce n'est d'ailleurs pas la seule. L'ouvrage de l'archevêque de Cambrai, dont le tricentenaire, rappelle M. le Président, tombera en 1951, a été le « best seller » du début du XVII<sup>e</sup> siècle, puisqu'à la date de 1706 plus de 44 éditions ont été dénombrées.

M. le Président, suivant en cela M. Roumejoux dans son *Essai de bibliographie périgourdine* (1882), pense qu'il convient de considérer comme auteur périgourdin — du moins d'adoption — le subdélégué de Sarlat, Baudot de Jully, mort dans cette ville en 1759. Il a écrit, entre autres, sous le pseudonyme de Mlle de Lussan, une *Histoire de Charles VIII*, parue à Paris en 1696 et rééditée en 1758, dans laquelle est racontée la bataille de Castillon.

Au passage, M. le D<sup>r</sup> Lafon rectifie l'indication donnée par M. de Roumejoux quant à la *Relation historique et galante de l'invasion de l'Espagne par les Maures*. Ce livre de Baudot de Jully, dont notre Président possède les quatre tomes reliés en un volume, a été édité en 1699, non pas à Paris, mais à La Haye, chez Adrian Moetjens.

M. Joseph DURIEUX, dans une lettre adressée à M. le Président, parmi quelques belles figures militaires des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, évoque les Magnac de Neuville.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique l'extrait, fait par M. Contassot, supérieur du Grand Séminaire, d'une lettre que le curé de Bergerac, J.-B. Lasserre, écrivait, le 11 juillet 1819, au vicaire général de Périgueux (archives de l'Evêché) :

« Nous venons d'être frappés de la plus cruelle grêle qu'on ait jamais vue dans ce pays-ci. Le moindre grêlon était de la grosseur d'un bel œuf; il y en a eu beaucoup de deux livres et plus; partout la misère sera à son comble ». De récents orages donnent quelque actualité à cette citation.

A propos de la communication faite par M. Couvrat-Desvergnès, sur Henri Bertin, M. LAVERGNE emprunte à Chamfort l'anecdote que voici :

« Louis XV pensait qu'il fallait changer l'esprit de la nation, et causait sur les moyens d'opérer ce grand effet avec M. Bertin (le petit ministre), lequel demanda gravement du temps pour y rêver. Le résultat de son rêve, c'est-à-dire de ses réflexions, fut qu'il serait à souhaiter que la nation fût animée de l'esprit qui règne en Chine. Et c'est cette belle idée qui a valu au public la collection intitulée : Histoire de la Chine, ou Annales des Chinois. »

Ce trait a échappé à G. Bussière, premier biographe du « Petit Ministre » dans le *Bulletin* de la Société.

M. LE PRÉSIDENT a soumis à l'examen de notre Secrétaire général un vieux document. C'est un petit cahier de quatorze feuillets, tachés et rongés, trouvé en démolissant une vieille maison dans la commune de Champeau-et-La Chapelle-Pommier. Son propriétaire l'a confié au D<sup>r</sup> Massignac, de Nontron, qui l'a fait passer au D<sup>r</sup> Lafon.

L'auteur de ce « livre-journal », un certain Du Peyrat, exerçait la médecine à La Grange, paroisse de Champeau. Le praticien note non seulement les visites qu'il fait à ses malades, mais aussi tous les soins qu'il leur prescrit : saignées, lavements et clystères, réitérés — cela va de soi — et tous remèdes et « confectious » courantes dans la pharmacie d'alors. Le document se rapporte aux années 1679-1680, avec une seule addition pour 1682. Il nous apprend que Du Peyrat avait épousé une Dlle Durand, de La Cha-

pelle-Pommier. Son frère, Du Peyrat de la Serve, se fiança, le 13 août 1679, avec Marguerite Hautier. Le médecin avait un fils Guy, qui fut mis en pension à Brantôme, chez M. Joussem (juillet 1679), moyennant 86 l. par an et la fourniture de deux linceuls et de deux serviettes. Du Peyrat baillait par ailleurs à cheptel, « à moitié croit », à des paysans, ses voisins, des « goretts » et des « gorettes ». Quand il fit faire par Grand Guilhem et Pinaud quatorze brasses de « tables », qu'ils mirent quatre jours à tirer et à carrer, au prix de 11 s. la brasse, soit 7 l. 14 s., les deux hommes furent nourris durant leur travail et le compte porte :

- « à Bardy, hôte... 4 s. 8 d.
- « au Prince... 4 s.
- « don du jour de Saint-Jean... 5 s.
- « 21 boisseaux de blé... 32 s.
- « 4 pintes de vin à 1 s. la pinte... 41 s.
- « 5 tourtes, prix fait à 6 d. la livre... 45 s. »

M. CORNILLE signale la réimpression, chez Plon, du bel ouvrage consacré par notre éminent collègue, M. le duc de la Force, à son ancêtre le Maréchal. Sur quoi notre Trésorier évoque quelques épisodes des guerres de religion à Tarbes et alentour, d'après des notes personnelles.

M. Albert GRANGER rectifie en 1849 la date de naissance précédemment donnée (1850), du poète « hydropathe », Emile Goudeau. Il est heureux d'avoir pu se procurer, pour les offrir à la Société, quelques numéros du journal *Mon Périgord*, qui manquaient à notre collection. Il lit une notice nécrologique sur le regretté Professeur Maxence Bibié.

Passant à l'excursion du 17 septembre prochain, M. Granger propose qu'elle se fasse dans les environs immédiats de Périgueux, riches de curiosités peu connues. On visiterait, par exemple, les châteaux du Lieu-Dieu, des Bories, de Caussade, les églises, d'Atur, d'Agonac, de Preyssac-d'Agonac, etc.

M. HOULET déplore l'état d'abandon dans lequel est laissé le château de Caussade : il a été l'objet de toutes sortes de déprédations; d'où, impossibilité ou danger d'y

pénétrer. M. le Conservateur des Monuments historiques espère néanmoins faire prendre par le Service des Beaux-Arts les mesures les plus urgentes pour éviter la ruine de cet édifice attachant.

De la part de M. CHARTROULE, M. Granger dépose sur le bureau deux cartes-postales illustrées de l'église de Saint-Pardoux-la-Rivière, quand elle avait encore son clocher. Celui-ci a, comme on sait, été déposé par la municipalité, il y a une quinzaine d'années. La photographie permet de constater l'absence d'une partie des plaques de zinc recouvrant, à la base du clocher, le contre-fort S.-E.; la pluie a ainsi pu s'infiltrer lentement et dissocier le mortier du mur antérieur. Une réparation, faite en temps utile, aurait empêché la mutilation de l'édifice.

M. Jean SECRET annonce qu'il vient de relever, à l'église de la Cité, en-dessous du grand arc oriental de la première coupole, les traces d'une fenêtre en plein cintre. Cette baie, aujourd'hui aveuglée, est apparente à l'intérieur et à l'extérieur; sa présence pose un problème.

Notre Secrétaire adjoint revient sur le calvaire de Nanthiat (classé M. H.), qui a été récemment endommagé par des nomades. On y lit sur la table formant autel :

HANRYE [FO]VCAUD DE  
LARDIMALIE DAME VICON  
TESSE DE MATHIAC A FAIT.

Sur la base du thème central portant la Croix :

[2 mots illisibles]. VIA SAELORVM  
HIC. TERMINVS. ESTO.

Au revers de la base :

F. DIOVRNIAS

Le style du Calvaire appartenant à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la donatrice est bien Henrie (ou Henriette) Foucaud de Lardimalie, née le 1<sup>er</sup> septembre 1576, mariée le 7 janvier 1606 à Raymond de Jaubert, vicomte de Nanthiat, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Louis XIII; elle testa le 3 janvier 1655 et mourut en 1656.

M. BIRABEN donne lecture d'un passage de l'*Anthropologie française*, du Professeur H.-V. Vallois (coll. « Connais

ton pays », Didier, édit.), sur la zone des petits Mésocéphales bruns, c'est-à-dire des Périgourdin des vallées de la Dordogne et de la Dronne, dont l'indice céphalique, vers Excideuil et Hautefort, est de 78,7 et 78,9. L'auteur les oppose aux Corrèziens de Juillac et d'Ayen, qui sont des Brachycéphales alpins aux indices 84,4 et 84,5. Il pense que la limite départementale actuelle correspond à celle du Limousin et du Périgord, mais aussi — ce qui est assez exceptionnel — qu'elle souligne une coupure raciale vieille de plus de 2.000 ans.

M. PALUS annonce qu'un nouveau cluseau a été découvert au hameau de Lage, commune de Champagne-Fonlaines, dans le bien de M. Gaston Mège.

M. SECONDAT revient sur les découvertes récentes faites à Saint-Germain-des-Prés et, plus exactement, sur l'emplacement de l'église disparue de Saint-Pierre de Sinsac : elles se réduisent à quelques pierres et ossements, qui n'ont d'autre importance que d'indiquer un emplacement de cimetière oublié. Notre collègue montre qu'à Saint-Germain, les inhumations se faisaient aussi dans la chapelle ruinée de Sainte-Catherine, dans celle de Sainte-Marguerite; les sieurs de Thomasson, quoique seigneurs de Saint-Pierre, se faisaient enterrer à Saint-Germain.

*Admissions.* — M. Jean BARRAY, chef de section de la ville de Périgueux, présenté par MM. Coussirou et Corneille;

M. André BEAUDRY, négociant, rue Taillefer, 6, Périgueux; présenté par M<sup>me</sup> Dupuy et M. Granger;

M. Raymond DE CONSTANTIN DE CHATEAUNEUF, diplômé notaire, secrétaire général de la Fédération de la Mutualité agricole de la Dordogne, allée de Tourny, 11, Périgueux; présenté par M<sup>me</sup> Dupuy et M. Granger;

M. BONIS, membre de l'Enseignement, rue Clos-Chassaing, 51, Périgueux; présenté par MM. Plazanet et Vaudou;

M<sup>me</sup> COUNIL, place Francheville, 11, Périgueux; présentée par MM. Cournil et Ribes;

M. GARDEAU, notaire, Villefranche-de-Longchapt; présenté par MM. A. Jouanel et G. Lavergne;

M. LAVILLOTTE, directeur de l'École Lakanal, Périgueux; présenté par MM. Plazanel et Vaudou;

M. MAGE, membre de l'Enseignement, rue Jean-Clédat, 7, Périgueux; présenté par les mêmes;

M. MONTAGNE, membre de l'Enseignement, place de la Cité, 5, Périgueux; présenté par les mêmes;

M. SARRAZIN et M<sup>me</sup>, rue Louis-Blanc, 74, Périgueux; présentés par MM. Corneille et Granger.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

*Séance du jeudi 3 août 1950*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> Ch. LAFON, président.

Présents : 13. — Excusés : 1.

*Félicitations.* — M. Chastel, reçu docteur ès-lettres avec mention *très honorable*.

*Remerciements.* — M. Ch.-M. Higounel, élu membre correspondant; Mlle Frouin, docteur en médecine.

*Entrées d'ouvrages.* — Marcel Fournier, *Au soleil périgord*, tome I. *A l'asard dou chami*. Périgueux, impr. Joucla (1950); in-8°, 159 p., pl. de M. Albe; souscription de la Société;

Jean Sigala, *Cadouin en Périgord*. Bordeaux, Delmas (1950); in-8°, 174 p., ill. et pl. hors-texte; souscription;

*L'art roman à Saint-Martial de Limoges. Les manuscrits à peintures. Historique de l'abbaye. Catalogue de l'Exposition (17 juin-17 septembre 1950)*. Limoges, Musée municipal, 1950, in-8°, 22 pl. hors-texte, dont une en couleurs; achat de la Société. (En louant cet opuscule, M. LE PRÉSIDENT souligne le puissant intérêt de cette exposition limousine, il invite les membres de la Société à l'aller visiter);

J.-G. Forien de Rochesnard, *Généalogie de la famille Forien*. Auxerre, impr. Moderne, 1950; in-8°, 16 p.; hommage de l'auteur, que M. le Président remercie.

*Correspondance.* — M. le Préfet de la Dordogne a transmis à M. le Ministre de l'Education Nationale le vœu adopté par la Société en vue du classement de la Tour de la Librairie du château de Montaigne au nombre des M. H.;

M. le comte DE ROTON prie la Société d'émettre un vœu favorable au classement du château de Berbiguière, inscrit en 1948 à l'inventaire supplémentaire des M. H.; l'ouragan du 20 juin dernier a causé à cet immeuble des dégâts que seul le concours de l'Etat permettrait de réparer.

Cette proposition est adoptée.

M. Paul GIRET fournit par écrit des indications sur quelques antiquités gallo-romaines de Chenaud (sarcophage en marbre, monnaie d'or, dalles à dessins et céramiques) dont la tradition est conservée dans sa famille; sa lettre sera communiquée à M. Franck Delage.

*Protection des sites.* — Sur l'exposé de M. LE PRÉSIDENT, l'Assemblée adopte la motion suivante, à l'unanimité :

« La Société historique et archéologique du Périgord,

« Emue par le projet de constructions que l'Administration des Beaux-Arts aurait l'intention d'édifier sous l'abri des Eyzies, dans le prolongement de la terrasse accaparée par le Musée préhistorique;

« Proteste énergiquement contre tout projet qui modifierait le site le plus célèbre et le plus représentatif du Périgord préhistorique, — site *classé* qui n'a déjà été que trop gâté par l'érection d'une statue discutable à tous égards et par l'édification des bâtisses parasites de l'ancien château;

« Et émet le vœu que les constructions que l'Administration des Beaux-Arts jugera utile d'édifier, le soient ou bien en contre-bas de l'abri ou en tout autre lieu d'accès plus facile, après consultation de la Commission départementale des sites. »

Pour ne pas quitter la capitale de la préhistoire, M. LE PRÉSIDENT s'étonne que l'abri de Cro-Magnon, auquel la découverte de Louis Lartet a fait une réputation mondiale, n'ait pas été convenablement protégé et rendu plus accessible aux visiteurs avertis. Le berceau d'une des races pré-

historiques est ravalé aux plus bas usages et il conviendrait que les services compétents interviennent auprès du propriétaire pour faire mettre ailleurs l'étable à pores qui y est installée.

*Tricentenaire de Fénelon.* — M. LE PRÉSIDENT souhaite que notre compagnie s'associe le plus largement possible au prochain tricentenaire de la naissance de Fénelon.

M. Jean SECRET suggère qu'à cette occasion, la Société publie un fascicule spécial, en faisant appel aux « Féneloniens » connus et à tous nos membres disposant de documents inédits sur l'archevêque de Cambrai.

Pour cette date du 6 août 1951, pourraient être également prévues des excursions à Salignac, aux châteaux de Fénelon et de Beauséjour, et à Carennac (Lot), dont le grand écrivain fut le prieur-doyen.

*Communications.* — M. le D<sup>r</sup> LAFON lit une note sur un petit neveu de Brantôme, Charles de Bourdeille, comte de Matha; le *Bulletin* la reproduira.

M. LAVERGNE signale l'*Histoire de la Guyenne*, que M. Ch. Dartigue, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, vient de donner à la Collection « Que sais-je ? ». Ce précis reflète assez exactement le passé commun aux divers pays qui constituent la plus hétérogène des provinces françaises. Il faut seulement regretter que la place du Périgord y soit si mesurée pour le Moyen-Age et qu'il n'en soit plus question du tout à l'époque moderne et contemporaine.

Au sujet de Baudot de Jully (ou de Juilly), évoqué par M. le Président à la dernière séance, M. Lavergne lit ce jugement rendu dans *Trois siècles de littérature* (Amsterdam, 1772) :

« Né à Vendôme, en 1678, mort en 1759. S'il n'eût fait que des romans, tels que ceux de Chaterine de France, de Germaine de Foix, etc., on pourroit le regarder comme un écrivain très médiocre, mais il s'est attaché à des ouvrages plus solides. L'Histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie; celle de Philippe-Auguste et celle de Charles VIII (*sic*) se feront lire avec plaisir,

pourvu qu'on n'y exige pas autre chose que ce qu'on peut trouver dans les autres historiens, et qu'on fasse grâce à la diffusion de style, en faveur d'un certain intérêt que l'auteur a répandu dans sa manière d'écrire et de présenter les événements ».

Au nom de M. Georges ROCAL, M. le Secrétaire général communique une étude de cet historien apprécié : « 1815-1830 en Dordogne. Situation religieuse. » Cet important travail retrace une époque particulièrement animée de la vie de l'Eglise concordataire; il paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Jean SECRET, qui vient de visiter le château de Beau-séjour (commune de Saint-Léon-sur-l'Isle), où naquit la mère de Fénelon, décrit cette construction sans appareil du XVII<sup>e</sup> siècle et semblable à tant d'autres gentilhommières du Périgord. La chapelle, pourtant, mériterait mieux que de servir de couvoir. Notre Secrétaire adjoint émet le vœu que ce petit édifice joliment voûté soit inscrit à l'inventaire sommaire des monuments historiques.

M. Jean Secret parle ensuite des deux coupoles existant l'une au-dessus de l'autre dans le clocher de Paunat; la plus basse s'apparente aux coupolettes des grands piliers de Saint-Front; celle de l'étage supérieur, beaucoup plus archaïque en apparence ne saurait, cependant, être antérieure à la première.

*Excursion.* — Le programme de l'excursion du dimanche 17 septembre autour de Périgueux est présenté par M. GRANGER. Si le trajet est trop long, comme le craint M. Secret, il pourra être écourté.

*Admissions.* — M<sup>me</sup> BARRIER, rue de Strasbourg, 74, Périgueux; présentée par M<sup>lle</sup> Dupuy et M. Granger;

M. Henri DU CHAZAUD, cours Jean-Jaurès, 124, Clamart (Seine); présenté par MM. Denoix de Saint-Marc et de Cantellaue;

M. Hubert MARCHIVIE, inspecteur des instruments de mesure, route de Sainte-Foy, 31, Mussidan; présenté par MM. J. d'Artensec et R. Clergerie;

M. Roger PÉRICAT, ingénieur E.C.P., président de la Chambre de Commerce de Tokio, domaine du Val d'Atur, par Périgueux; présenté par MM. Granger et Corneille;

M<sup>me</sup> SOLEIL, rue Guynemer, 8, Périgueux; présentée par M<sup>lle</sup> Dupuy et M. Granger;

Le Père Pierre-Aymard SOUSTROUGNE, missionnaire de Saint-Vincent-de-Paul, montée de l'Observance, 40, Lyon; présenté par MM. E. Dusolier et le D<sup>r</sup> Paulhiac;

M. TOUREILLE, chef de service du cadastre, rue Gambetta, 41, Périgueux; présenté par MM. Granger et Maligne.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

*Séance du jeudi 7 septembre 1950.*

Présidence de M. le D<sup>r</sup> Ch. LAFON, président.

Présents : 22. — Excusés : 2.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance motive une observation de M. SECONDAT, qui demande que les noms des membres présents ou excusés soient donnés, comme précédemment, en tête de chaque procès-verbal et non plus reportés à la fin de chaque trimestre sous la rubrique « Assistance aux réunions ». Si c'est une économie de lignes qui a été recherchée, elle ne paraît pas assez évidente pour qu'on déroge à l'usage établi.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit que plusieurs sociétés ne publient plus les noms des présents et des excusés. M. GRANGER ajoute qu'il est prématuré de condamner la nouvelle formule sur deux essais; M. AUBISSE se rallie à l'opinion de M. Secondat.

La question, mise aux voix par M. LE PRÉSIDENT, l'Assemblée décide de revenir à l'ancien système.

*Nécrologie.* — M<sup>me</sup> Bouyssou; MM. Paul Courleault, membre correspondant; Grenouiller, Gaston Laval, le C<sup>te</sup> de Roton.

L'Assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président, qui associe à celui des disparus le souvenir de M<sup>lle</sup> Bourgoïn, qui appartient à notre Compagnie de nombreuses années durant.

*Remerciements.* — MM. du Chazaud et Marchivie.

*Entrées d'ouvrages.* — J.-G. Forien de Rochesnard, *Histoire du rationnement alimentaire à travers les âges*. Auxerre, Impr. Moderne, 1949, in-4°, 44 p.; (hommage de l'auteur);

*Le Miroir de l'Histoire*, 1<sup>re</sup> année, n° 5 (juin 1950), offert par M. le D<sup>r</sup> L'HONNEUR, qui y a relevé un savoureux article de M. Julien Bertaut, sur « Un préfet fantaisiste : Romieu », avec la caricature de « Saint Romieu, martyr des hannetons, mort en état de grâce et de sous-préfecture, préfet le 3<sup>e</sup> jour ».

Auguste Romieu, journaliste, que ses mystifications avaient rendu célèbre dans la capitale, fut nommé par le gouvernement de Louis-Philippe sous-préfet de Quimperlé. Un arrêté qu'il prit contre les hannetons rendit sa situation impossible en Bretagne et il passa à Périgueux en qualité de préfet de la Dordogne; il connut d'autres avatars avant de mourir en 1856.

M. LAVERGNE précise que Romieu a administré notre département de 1833 à 1843; son action en faveur de nos anciens monuments en péril a été heureuse. Il avait fait ouvrir un registre où ses actes sont présentés dans l'ordre chronologique; le *Bulletin* en a jadis reproduit le contenu.

M. le D<sup>r</sup> LAFON conte une anecdote qui montre que chez Romieu le « farceur » subsista dans le haut fonctionnaire. Rentrant de nuit à la Préfecture, — celle de la place Hoche, — et voyant des noctambules qui s'essayaient, sans y parvenir, à briser les vitres des réverbères placés devant la porte de l'Hôtel, Romieu se baisse, ramasse un caillou, exécute une des lanternes, ramasse un second caillou et exécute l'autre et, se tournant vers les béjaunes interloqués : « Voici, dit-il, comme il faut s'y prendre », et il leur décline ses noms et qualités. Cette prouesse lui concilia le clan légitimiste qui le boudait depuis son arrivée.

M. LE PRÉSIDENT remercie les deux donateurs.

*Bibliographie.* — Le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot* (avril-juin 1950), parlant de la carte des clochers-murs de la Dordogne, présentée par M. Jean Secret au

Congrès de Cahors, croit lui aussi à l'origine méridionale de ces édifices; il cite, non loin des limites du Périgord, les exemples de Lasvaux et Meyraguet.

*Communications.* — M. Charles PEYNAUD, revenant sur le procès-verbal de la séance de mai (p. 49 du *Bulletin*), ne pense pas que le gisant du cimetière de l'Ouest soit le Fargis, peintre et horloger, dont il a été parlé, mais plutôt « l'un de ses ancêtres ». Il évoque, entre autres, ses souvenirs d'enfance, ses visites au cimetière et l'admiration dont l'emplissaient les chaussettes aux mailles merveilleusement sculptées de la statue, — or, à ce moment-là, Alexandre Fargis, l'artiste-peintre bijoutier, était parfaitement vivant; notre collègue l'a vu encore entre 1909 et 1914, peindre en plein air à Beaumont, près Chancelade. Quant au surnom que lui donnaient les élèves, c'est *Paoutou* (et non *Paouto*) qu'il faut l'écrire.

M. Jean DUMAS nous fait parvenir une étude sur les noms de lieux du terroir de Ribérac. Du fait que cette localité est voisine d'une frontière linguistique, la nomenclature établie par notre collègue intéresse à la fois langue d'oïl et langue d'oc; elle fournit aussi un complément très appréciable au *Dictionnaire topographique* d'A. de Gourgues. Ce travail consciencieux pourra être publié.

M. le Secrétaire général rappelle que, l'année dernière, M. DE MIRANDOL avait informé la Société des premiers résultats des investigations par lui entreprises au sujet de la voie romaine, de Labachellerie à Condat (séances de novembre et décembre 1949).

Il avait pu constater qu'à l'ouest du village de la Boissière, à 75 mètres environ de l'agglomération, les champs étaient parsemés de débris de tuiles à rebords sur près d'un demi-hectare de superficie; qu'en outre, en un point de l'espace ainsi délimité, des cultivateurs, en procédant à l'arrachage d'un noyer, avaient mis au jour, à peu de profondeur, un angle de mur en blocage que leurs outils n'avaient pu entamer. Au cours de ce travail avaient été trouvées « de petites pierres de couleurs », mais le trou ayant été comblé, il semblait difficile d'en savoir davantage.

Cet été, au cours d'un séjour à Condat, M. de Mirandol a repris contact avec La Boissière; il a fait ouvrir une tranchée et retrouvé les substructions recouvertes depuis deux ans; à 30 centimètres de profondeur, la crête du mur a apparu; la fouille a été poussée jusqu'à 1 m.; à la base du mur, une dalle de brique était encore en place, scellée par du mortier. La paroi intérieure du mur était enduite d'un crépi rose. Dans la tranchée à l'E. du même mur ont été ramassés des fragments de poterie à engobe noire, des morceaux de dallage, des morceaux de verre très oxydés, des plaques de crépi de mortier à parement de stuc de couleur verte. L'endroit avait été très bouleversé au moment de l'arrachage du noyer, des traces d'incendie restaient visibles.

M. le Professeur Grimal, directeur des Antiquités de la région, grâce à qui M. de Mirandol a obtenu l'autorisation de fouiller, est venu se rendre compte sur place de cette découverte et a promis de continuer l'aide de l'Etat à notre diligent collègue.

M. LAVERGNE s'est également rendu ces jours derniers à La Boissière. Pour lui, un important établissement gallo-romain a dû exister sur cet emplacement et alentour; en dehors des débris en surface, de nombreux fragments : futs de colonnes, bases, larmiers, etc., se trouvent encastés dans les murs des maisons du village et même dans les murs de clôture, tout comme à Vésone.

Notre Secrétaire général expose ensuite les vues de M. de Mirandol. Selon lui, on se trouverait en présence d'une *mansio*, marquant une étape sur la voie romaine de Périgueux à Brive; au delà de la hauteur de Chastel (ancien *Castellum*), elle suit les limites des trois communes des Farges, de Condat-sur-Vézère et du Lardin (autrefois Beauregard-et-Bersac), traverse les prairies du Cern sur une chaussée et franchit ce ruisseau, en direction du bourg du Lardin, sur un pont dont les assises inférieures seules sont faites de blocs de grès rose de moyen appareil non jointés.

Cet exposé appelle des observations de la part de M. LE PRÉSIDENT, de M. SECONDAT, qui invoque l'étude du géné-

ral Trassagnac sur la route d'Agrippa; de M. GRANGER, qui rappelle que le grès a été employé dans les ponts et ponceaux de la région jusqu'à notre temps. La discussion fait ressortir que si M. de Mirandol mérite d'être vivement félicité et encouragé pour l'action qu'il a entreprise, la question par lui posée du tracé de la voie romaine paraît exiger quelques recherches et vérifications supplémentaires. Telle est, d'ailleurs, l'intention de notre collègue.

M. A. JOUANEL signale le dangereux travail qui s'opère depuis quelque temps déjà dans l'un des gros piliers de la nef de Saint-Avit-Sénieur — celui qui est le plus près de la porte donnant sur le cloître —, et dans les voutes adjacentes, dont les claveaux se sont détachés. Les fissures s'aggravent dans ce pilier qui, rappelle notre vice-président, fut déjà remonté au XVI<sup>e</sup> siècle, comme l'indique une des inscriptions de l'église. Que faire pour écarter la lourde menace d'un effondrement possible du vaisseau ?

L'assemblée est d'avis que la situation, telle qu'elle vient d'être exposée, fasse l'objet d'une lettre que M. le Secrétaire général adressera à M. l'Architecte des Monuments historiques de la Dordogne.

M. Jean SECRET montre des photographies qu'il a prises à Boschaud, Merlande, Fleurac, Manaurie, Saint-Estèphe et Vernode (coupoles des donjons).

M. LASSAIGNE conserve dans ses archives particulières une histoire manuscrite de Saint-Vincent-sur-l'Isle, rédigée par son grand-père, à l'aide de souvenirs personnels et des documents conservés aux archives de cette localité. Des extraits présentés par notre collègue permettent d'apprécier l'intérêt de ce mémoire et rendent souhaitable sa prochaine publication dans le *Bulletin*.

M. BORIE-DUCLAUD signale qu'un souterrain a été fortuitement découvert à Combe-Boutine, commune de Ligueux, mais il a été rempierré aussitôt.

*Excursion.* — A la demande de M. le Secrétaire général, le départ est fixé à 12 h. 30, au lieu de midi; la visite de l'église d'Agonac est remise à une date ultérieure; des

Bories, on gagnera directement Ligneux (visite de l'abbaye), d'où l'on se rendra à Lanmary, puis à Caussade.

*Admissions.* — M. G. BRUNET, ancien député, maire de Ribérac; présenté par MM. le D<sup>r</sup> Lafon et E. Dusolier;

M. Jean-Georges FORIEN DE ROCHESNARD, membre de la Société française de Numismatique, rue Paul-Déroulède, 18, Bois-Colombes (Seine); présenté par MM. Corneille et Granger;

M. Pierre ROULEAU et M<sup>me</sup>, boulevard Albert-Claveille, 29, Périgueux; présentés par MM. Cournil et Secret.

*Le Secrétaire général,*  
G. LAVERGNE.

*Le Président,*  
D<sup>r</sup> Ch. LAFON.

---

#### ASSISTANCE AUX REUNIONS

M<sup>mes</sup> d'Abzac (2), Berton, Darpeix, Dumont, Dupuy, Médus; M<sup>lles</sup> Lafaye, Reyrier (2), Veyssier; MM. Aubisse, Bardy (2), Becquart, Biraben, Borias (2), Borie-Duclaud (2), Champarnaud, Chartroule, Corneille (3), Couvrat-Desvergnès, Ducongé, abbé Glangetas, Granger (3), Houlet, A. Jouanel, D<sup>r</sup> Lafon (3), Lassaigne, Lavergne (3), D<sup>r</sup> Maleville, Maury, Palus, Pivaudran (3), Secondat (2), Secret (3), Villepontoux (3).

Excusés : M<sup>mes</sup> Darpeix et Guille, MM. Vautier et Guille.

N.B. — Nous nous excusons d'avoir omis parmi les présents du deuxième trimestre M. Marcel SECONDAT (séances de mai et juin).

---

## AUTOUR D'UN LIVRE DE RAISON

---

Livre de raison, ce copieux registre aux plats zébrés de signatures et de chiffres, témoin fatigué des efforts de trois générations pour gérer une propriété rurale? Livre de comptes plutôt; aussi peut-on y regretter l'absence relative de détails sur celui qui commença, le 20 novembre 1754, à en couvrir les feuillets.

Léonard Miallion, notaire royal à Périgueux et propriétaire à Chancelade, surgit à la première page du registre où s'entrelacent les arabesques d'un admirable paraphe. Il est fils de Jean Miallion, marchand, qu'un acte de 1727 nous indique habitant le lieu des Reynats et acquéreur d'un terrain (peut-être le Jean Miallion, maître tuilier à Sallegourde, époux de Louise Dubreuil, que mentionnent vers la même époque les registres paroissiaux de Marsac). Le 10 septembre 1742, Léonard Miallion a reçu des « maire et consuls hauts justiciers, comtes, barons, gouverneurs, juges civils, criminels et de police » le titre recherché de bourgeois de Périgueux. Il a épousé Anne Charbonnier dont il a une fille, Louise, née en 1745 et un fils, Jean, qui mourra à Biras en 1759; sans doute une autre fille, qu'il appelle « la Minette » est-elle aussi morte jeune.

Le notaire semble mener une existence à la fois citadine et rurale, tantôt à Périgueux, paroisse de Saint-Front, tantôt à Chancelade, dans une maison à l'entrée du village des Reynats, démolie lors de la construction du château actuel et entourée de vastes terrains de part et d'autre de la route. En 1748, il se rend acquéreur d'une chènevière dont l'emplacement n'est pas indiqué, et l'année suivante, achète au marquis de Sallegourde la métairie de Fonreyne, à laquelle s'adjoignent celles des Combeaux, de Peyraud et de Tamisier.

A défaut de renseignements sur la vie de famille de Léonard Miallion, le registre nous fournit d'assez intéressants détails sur la vie rurale en Périgord dans la seconde

moitié du règne de Louis XV. Sans embrasser toutes les questions qui pourraient être étudiées, bornons-nous à évoquer Léonard Miallion en face de ses domestiques et de ses mélayers, de ses vigneron et des acheteurs de vin, et enfin en relations avec quelques artisans.

La maison de Léonard Miallion comprenait toujours un valet et une servante, dont les attributions ne sont pas nettement indiquées. Le valet devait être un « maître Jacques », jardinier à ses heures, commissionnaire à d'autres, assurant la liaison entre la ville et la campagne : « Pierre Dourson m'a rapporté une once de tabac de Périgueux. » Il nous est donné, par contre, de nombreux détails sur le vestiaire des domestiques, car le salaire annuel en argent (de 24 à 36 livres pendant une dizaine d'années) se complétait toujours d'un article d'habillement : c'est une paire de bas en laine cardée, ou une culotte de cadis, ou deux chemises de « paumisse ». Lorsqu'un valet a besoin d'un habit neuf, le compte des avances faites est minutieusement tenu, jusqu'aux 3 sols de boutons et les 2 sols « pour le garçon tailleur » et « 2 aunes de toile estoupe que ma femme a fournies » à Jean Thomasson. Moins élégant, le nommé Denis reçoit 3 livres pour s'acheter « un vieux habit », mais est renvoyé peu de temps après « pour ne faire que de la dépense ». L'un des domestiques est qualifié « cy-devant vallet du petit cuisinier des moines », — n'oublions pas que Chancelade vit à l'ombre de son abbaye.

Les gages augmentent vers 1770 où François Moreau, natif de la paroisse Saint-Georges, « cheveux et sourcils noirs, yeux roux, nez long, marqué de la petite vérole », reçoit 40 livres par an. Gabriel Poupignac, « soldat invalide », est payé, quelques années plus tard, 4 livres par mois et une paire de souliers le jour de la Saint-Barnabé. Mais voici, semble-t-il, un pauvre hère : le nommé François, natif de Rodetz, accepte de ne recevoir pour un an que : « Un habit veste et culotte de sarge drapée, deux paires de bas, deux chemises, un chapeau et entretenu de sabots. » Sans doute était-il en haillons, car son maître lui donne tout de suite « une chemise, des sabots et une veste que je luy laisseray charitablement s'il me fait l'année entière ». Grande largesse et peu coutumière, semble-t-il,

lorsqu'on relève par ailleurs ces mentions : « Martial Cordeiller me doit 2 sols pour la clef du pressoir qu'il m'a perdue. » — « Jean-Baptiste Lavergne a cassé par sa faute une bouteille d'Angleterre de 5 roquilles, a promis et doit payer 8 sols ou m'en remettre une semblable. »

Si les valets restent parfois plusieurs années chez le notaire, il n'en est pas de même des servantes qui défilent à une cadence accélérée. Comment ne pas évoquer les « dix filles dans un pré » de la vieille chanson, en énumérant la Cathy, la Marianne, la Margoutou, la nommée Philippe, et Léonarde Ranouil, et Catherine Pompougnac, native de Saint-Pantaly ! La plupart ne terminent pas l'année pour laquelle elles étaient engagées. L'une ne reste que six jours. Jeanne Desjean, aussitôt son entrée, est prise d'une « dissenterie qui la rendait comme infirme et incapable de servir », — une autre, Catherine Rousseau, au salaire modeste de « ses habits tels qu'on donne ordinairement aux servantes de peine » est congédiée : « ce n'était qu'une enfant ». Voici la Jeanne, renvoyée « à cause de son impertinence et fénéantise (*sic*) ». Qu'avait-elle donc fait « Marianne notre servante » qui part « pour des raisons à moy connues » ? Comme il est question dans le règlement de comptes de 16 sols prêtés à la Minette ma fille, on peut supposer la désapprobation du père de famille.

Les salaires, comme ceux des valets, tendent à augmenter avec le temps ; la première citée, Jeanne Balzac, sœur du meunier de Sallegourde, est payée 18 livres ; — d'autres reçoivent ensuite 21 livres puis 24 et nous arrivons en 1770 à 30 livres par an.

Léonard Miallion, maître peut-être exigeant, savait cependant apprécier les serviteurs fidèles, et je n'en veux citer qu'un exemple assez touchant. Au baptême de Gabriel Gilles, son petit-fils, le parrain et la marraine étant absents « ont tenu à leur place Pierre Beau et Marie Baylé, domestiques en la maison paternelle ».

La gérance des métairies et les démêlés avec les métayers remplissent, souvent sans beaucoup d'intérêt pour nous, les deux tiers du registre. En marge des pages, les noms sont toujours doublés du surnom ou « safre » pour em-

ployer le terme périgourdin : Pierre May, dit Paquilloux, Pierre Riboullét, dit Piarroulet et, plus inattendu, Jean Constantin, dit « Lantypbonne » (sans doute le chantre, psalmodiant le dimanche devant l'antiphonaire).

Certains de ces métayers restent plusieurs années et semblent, malgré le poids des impositions, souvent évoqué, faire valoir les terres et le cheptel à eux confiés avec dévouement et compétence.

Mais nombreux sont ceux qui ne restent qu'un an, péniblement, en empruntant sans cesse argent, blé ou pain et parlent en vendant leur part de récolte « sur le timon » pour se libérer. Misère, incapacité? Faut-il excuser ainsi les vols de bois ou les charrois clandestins pour le compte d'un voisin et sévèrement notés : « Poto Delebré a voituré deux charretées de bois de Peytaud à la Thuillerie et en outre un jour il a mené de la pierre, me tiendra compte du fait exercé furtivement et de nuit et donnera 6 livres. »

Les métairies de Léonard Miallion, — celle de Tamisier vendue en 1760, — semblent d'importance sensiblement égale, pratiquant les mêmes élevages et les mêmes cultures. On peut prendre pour type la liste établie à Fonreyne en 1755, à l'entrée de Pierre Riboullét et sa femme Louise Chabarlem : « Ont pris de chevel : 1 paire de bœufs, 1 paire de veaux, 1 charrette, 2 jougs ferrés, 1 truie et 2 petits cochons, 30 brebis, les moutons comptés pour 2 brebis et les agneaux pour une, 5 poules vieilles, le tout estimé 380 livres. Ont pris de récolte : froment, 25 boisseaux; seigle, 3 boisseaux; avoine, pois grisons, fèves : 1 boisseau; gesses, mongettes (haricots), pois potagers, orge, jarrosse : 2 picotins; bled d'Espagne : 2 boisseaux; graine de chanvre : 2 boisseaux. » A ces récoltes doivent être ajoutées les noix et les châtaignes, souvent mentionnées.

Les bœufs sont l'objet de nombreuses transactions dans les foires des environs, celle de Lisle en particulier : la paire de bœufs, vendue de 220 à 230 livres, est immédiatement remplacée par une autre payée 15 à 20 livres de moins, bénéfice partagé aussitôt avec le métayer. Les dépenses concernant le bétail ne sont pas omises : « Certaines drogues pour purger le bœuf rouge, en comprenant une livre d'huile de lin, 27 sols. » « Pour le bœuf favard ma-

lade, savoir : confition de hyacinthe, une once, 15 sols; thériaque, une 1/2 once, 4 sols; poudre cordiale, 1/2 once, 8 sols et une once fleur de soufre, 1 sol. » Les moutons de Fonreynne vont pacager sur les prés de Sallegourde, après arrangement avec le fermier; et peut-être faut-il voir une tentative d'élevage sélectionné dans cette mention : « Acheté pour Pierre Riboullet un aigneau du Berry que sa femme a choisi. » Grand élevage aussi de truies et porcelets, vendus à des prix éminemment variables, « quatre petits cochons, la somme de 30 livres, 2 sols, l'étreenne déduite et 4 sols pour le berger ».

Partant du principe que c'est par une sévère économie qu'on fait les bonnes maisons, Léonard Miallion note les moindres avances faites aux métayers, depuis 13 sols à Piarroulet désireux d'acheter une livre de viande de bœuf pour sa « more » qui est malade, jusqu'à 24 sols de vinaigre vendus par le jardinier. Le maître pouvait être juste, il ne semble pas généreux : il ne fait pas cadeau au même Piarroulet d'une « coyte de plumes à demy usée », il lui vend 7 livres. Et lorsque Balby, dit Bigearrou, autre métayer, meurt en 1759, on relève : « J'ay fourni 5 tables de châtaignier pour faire la caisse du nommé Bigearrou, lequel monte à 3 livres que sa veuve me devra, aussy 7 sols pour 2 livres de viande de bœuf que j'avais prêtée le jour de Noël pour faire du bouillon. »

Chaque métayer cultivait une vigne, dépendant de sa métairie; la récolte étant rachetée par Léonard Miallion qui surveillait chez lui la fabrication du vin et était redevable de la moitié au métayer « au prix que le bon vin se vendra ».

Mais la vigne principale relevait du maître lui-même. La Vandandore, dont le nom exprime bien la destination, pièce de terre située dans la plaine, à l'ouest de la route traversant les Reynats, était l'objet constant de la sollicitude de son propriétaire. Nous le voyons sans cesse « complanter » de nouvelles étendues de terrain. L'époque cependant était critique pour la culture de la vigne : c'est vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que Tourny, guidé par le souci de se prémunir contre les années de disette, s'efforçait de remplacer en Périgord les vignobles par le blé.

En 1755, Pierre Séguy, dit Bénary, est engagé pour cultiver l'étendue d'un « journal » de la Vandandore, pour « tailler, espamprer, bêcher, biner, arracher l'herbe et ôter la fougère avant la maturité du raisin et tenir les fosses curées ». Le vigneron, comme le métayer, a droit à la moitié du rapport, mais comme la vigne est encore jeune et ne produira pas la première année, Séguy recevra 11 livres en compensation. Laurent Marquet, dit Fitoullet, s'engage à travailler pour 29 années « l'étendue de 20 brasses de ma jeune vigne plante de la Vandandore ». Les conditions sont toujours à peu près les mêmes : « Cultiver en bons et fidèles colons à moitié revenu et donner les façons requises dans les saisons convenables. »

La vigne cultivée, la vendange faite, c'est chez Léonard Miallion, comme nous l'indiquions, que le vin se fera. Vin blanc, vin rouge, ce dernier en plus grande quantité, semble-t-il : les acheteurs éventuels viennent le goûter.

Quels seront-ils, ces acheteurs ? Tout d'abord les cabareliers et hôteliers de Chancelade, Marsac ou Périgueux. Antoine Cirventon, dit Fonriaud, tisserand et cabaretier, achète 6 barriques de vin après une discussion laborieuse et devra payer le prix « à mon acquit à M. l'abbé de Chancelade ». Ce prix varie sur une large échelle, d'après les années, de 25 livres à 40 livres la barrique, le vin blanc toujours un peu plus cher. Avec les cabaretiers de Marsac ont lieu aussi de nombreuses transactions mais le transport se complique du fait de la traversée de l'Isle : les bouviers de Miallion conduiront les barriques soit au port du bateau de Sallegourde, soit à celui du Moulin-l'Evêque ; cela ne va pas sans accidents et la Peironny, cabaretière à Marsac, reçoit 9 sols « pour 3 pintes de vin qui était tombé par l'imprudence des bouviers ».

Les hôteliers de Périgueux s'approvisionnent volontiers chez Léonard Miallion. A plusieurs reprises, le vin est vendu à Jacques Andraud et sa femme, aubergistes près le cimetière Saint-Silain « où pend l'enseigne *A la garde de Dieu* ». Ceux-ci n'avaient d'ailleurs pas rempli pour l'un des transports, les conditions stipulées de fournir aux bouviers « chopine et du pain pour leur déjeuner, 6 sols chacun

pour leur dîner ». Acheteurs aussi de vin rouge, Martial, aubergiste à l'enseigne du *Bien-Nourry* et Elie Lavaud « carrier et hôte aux faubourg de Torne-Piche ». Toutes ces ventes se font aux mêmes conditions, en tenant compte des droits d'entrée payés à Périgueux, dans le faubourg Saint-Martin.

D'autres acheteurs sont amis ou clients du notaire : M. Véchembre, procureur au présidial et sénéchal de Périgueux; M. Durouchail, notaire royal. D'après un système d'échanges souvent pratiqué, les fournisseurs de Léonard Miallion s'approvisionnent chez lui : le nommé Montignac, « architecte et tailleur de pierre, chargé de la bâtisse de ma maison de Périgueux », en compensation de 3 barriques de vin, doit établir un fourneau en forme de potager. Mespoulède, cordonnier, achète du vin, déduction faite des souliers livrés par lui et le sieur Eymard, « tailleur d'habits en la Cité de Périgueux », se voit aussi retirer du prix du vin « certain travail et fournitures qu'il m'a faites ». Signalons enfin la vente de 3 barriques aux dames religieuses de Notre-Dame de Périgueux. Celles-ci, dont le couvent était établi depuis 1620 dans la rue du Plantier, avaient pour pensionnaire, en 1767, la fille de Léonard Miallion. Aussi cette vente de vin termine-t-elle un règlement de compte de la pension « en présence de M. Durouchail aîné, étant à la grille du parloir ».

Cela ne suffit sans doute pas à écouler toute la récolte et Miallion sans se qualifier ouvertement, comme tel de ses confrères à l'époque, de « notaire et cabaretier », va cependant vendre son vin « à pot et à pinte ». Il chargera de ce soin divers intermédiaires. En premier lieu la nommée Thoinette, veuve Beauséjour, locataire de la boutique de sa maison, rue Limogeanne, reçoit en 1765 dix-sept barriques de vin rouge qu'elle doit vendre au bénéfice de Léonard Miallion, recevant « pour tout salaire et pour l'huile de la lumière, 25 sols par barrique, au moyen de quoy elle doit me rendre bon et fidèle compte du produit et tenir les fûts bien bouchés afin qu'ils ne se gâtent ». La même année, enfin, c'est — qui l'eût cru — M. le Curé de Bars « restant à Périgueux proche le puy de la Limogeanne » qui prend onze barriques de vin rouge et trois de blanc, « lequel vin

le dit Curé a promis de me faire vendre par sa servante aux mêmes conditions que la veuve Beauséjour ».

Nous aimerions trouver plus de détails sur l'intéressante question de l'artisanat rural, dont Léonard Miallion est tributaire pour l'utilisation de certains produits : mais nous n'en avons que quelques aperçus. Mentionnons en passant la vente de « trois noyers, deux gros et un petit, à faire couper et enlever dans mon jaulat attenant au jardin, au nommé Chabreyrou, sabotier et formier au village du Bas, paroisse de Beaumont ».

C'est avec les tisserands qu'ont lieu les transactions les plus nombreuses. Le chanvre de la propriété, filé par la maîtresse de maison et les métayers — : « La femme de Bigearrou nous a remis 22 livres de fil de brin qu'elle a filé à 4 sols la livre — est porté à Gendraud « tixerant » qui prend l'engagement, pour cinq ans, de « faire l'ouvrage du sieur Miallion », suivant un barème bien établi : « L'aune du brin (c'est-à-dire la fibre la plus longue et la plus belle) 3 sols, — l'aune des étoupes 2 sols, — les serviettes de brin triolées ou unies 2 sols 6 deniers, — les serviettes d'étope 2 sols, — les coytes de brin 5 sols l'aune et enfin l'aune du drap 4 sols, étant payé de la façon de 15 aunes. » Toujours par le même système d'échanges en nature : « Je reconnais avoir reçu du S<sup>r</sup> Miallion un boisseau de gesses, un demi-boisseau de fèves et un de mongettes ». Trois ans plus tard, c'est un boisseau de blé d'Espagne s'ajoutant à deux déjà livrés qui entrent en compte lorsque Gendraud livre deux rouleaux de toile, l'un de brin contenant 23 aunes, l'autre de « paumisse » 11 aunes.

Après le tisserand de toile, voici le tisserand de laine, Jean Juglard, dit Lafon fils, maître sargeur à Parricaud, auquel Miallion confie la toison des moutons de Fonreyne. Le marché débute par la vente d'objets divers : « Une garniture de toile triolée faite à rayures, un grand coffre et une cassette, le tout ferré fermant à clef, une espèce de buffet et une table de cerizier, pour 22 livres, 10 s... Nous avons arrêté marché pour l'ouvrage que le S<sup>r</sup> Juglard me fera, savoir l'aune de la rase, sarge drapée, cadis et drap à 6 sols rendue prête c'est-à-dire teinte, l'aune de l'étamine à 8 sols,

la livre de laine peignée une fois 3 sols, la livre de carde 2 sols. » Aussi voyons-nous, à plusieurs reprises, Léonard Miallion fournir à ses métayers « cinq aunes de sarge drapée couleur marron pourrée à raison de 35 sols l'aune ».

C'est à Fonreyne que se trouvait une carrière de pierre à chaux qui fournit la matière de marchés nombreux avec les tuiliers et faïenciers : « Guillaume Durbelz, maître tuilier, m'a remis une barrique de chaux pour avoir tiré quelque pierre de mon bien et 250 thules pour raison du foin du Rouchou. » Le plus souvent, c'est à M. Gontier, maître tuilier et faïencier à Marsac, qui avait un dépôt de faïence « chez la Finat, à Périgueux » que la pierre à chaux est amenée par « fournées ». « Deux cuittes à 5 sols la barrique, sur quoy je déduyray 12 sols pour un plat à barbe que j'ay reçu depuis ». Le droit de carrière revient à une barrique et demie de chaux pour chaque « cuitte ». « Le sieur Gontier m'a remis ce jour de la fayence pour la somme de 23 livres et m'a promis pour mes droits 2 douzaines d'assiettes de faïence blanche. »

Mais la faïence n'est pas alors d'un usage très courant dans la bourgeoisie rurale; on lui préfère encore la vaisselle d'étain, ce qui nous amène à transcrire le passage désigné en marge par ces mots : « Les Poliers d'étain. » — « Le 31 may 1765, j'ay fait refondre la vaisselle d'étain commun de ma maison de Chancellade, par deux Suisses. Ils m'ont fait un plat à soupe, deux plats larges, 4 assiettes creuses, 29 petites, 4 grandes cuillères, 32 de petites, le tout pesant 83 livres et demie qui à 2 sols 6 deniers la livre de façon pour tout salaire et nourriture fera 10 livres 8 sols 9 deniers. Ils m'ont fait une écuelle à bouillon avec son couvercle, façon 12 sols. J'ay de plus en ma ditte maison de Chancellade 6 assiettes d'étain fin. »

Les saisons, les années passent, jalonnées par quelques événements familiaux. Léonard Miallion perd sa femme en 1774, sa fille unique, Louise, épouse Jean-Baptiste Gilles, sieur de Lagrange, notaire royal.

Le 5 septembre 1777, Miallion transcrit d'une main quelque peu tremblante l'acte de baptême de l'aîné de ses petits-fils, Léonard Gilles, dont il est le parrain. L'année suivante,

L'écriture du vieux notaire n'apparaît plus que rarement : il meurt sans doute à l'automne de 1778. Son gendre, qui a transféré l'étude à Chancelade, tiendra le registre jusqu'à sa mort, en 1820. Après lui, son fils, Guillaume-Etienne Gilles, désigné en famille sous le nom de Fonreyn, le terminera.

Et ainsi, comme le disait le vieil Olivier de Serres, le « Grand Patron » des propriétaires terriens de l'ancienne France : « La connaissance des biens que Dieu nous donne est le plus important article de notre ménage; moyennant lequel nous mesnagerons gaîement, tant pour l'utilité que pour l'honneur, guerdon de ceux qui font bien leurs affaires. De là adviendra à notre père de famille ce contentement que de trouver sa maison plus belle et son vin meilleur que celui d'autrui. »

Suzanne GENDRY.

---

## ANCIEN MUR D'ENCEINTE

DE LA

VILLE DE MONTIGNAC-LE-COMTE, EN PÉRIGORD (1)

---

La ville primitive de Montignac, blottie entre son château et la Vézère, occupait à peu près l'emplacement actuellement délimité par la rue de la Liberté, la place Nationale, le quai Mérilhou, la rue Lafitte et la rue Saint-André. Sa surface, rectangulaire, était bornée, au nord, par le château, et, sur les trois autres côtés, par un mur d'enceinte dont le tracé est indiqué sur le plan ci-joint. Ce mur était défendu extérieurement par des tours carrées faisant saillie et par un large fossé.

Trois portes principales donnaient accès à la ville : celle de *Larnaudie*, au nord-ouest; celle de *Losse*, au midi; celle de *Féletz*, au nord-est.

---

(1) Note extraite d'un dossier plus complet, déposé aux archives de la Société.

PARTIE NORD-OUEST DE L'ENCEINTE (*ABCD* DU PLAN)

Au nord-ouest, le mur de ville, prenant appui sur une sorte de contrefort de l'enceinte du château, se détachait de celle-ci suivant la ligne *AB*.

En *A*, dans le contrefort, s'ouvrait une porte, qui assurait des communications rapides entre la ville et le château. Cette porte, maintenant murée, s'aperçoit encore. Son ouverture a 2 m. 10 de largeur à la base et se termine, à la partie supérieure, par un arc légèrement ogival. Le seuil est formé par le rocher; il est à 2 mètres au-dessus du fond du fossé également formé par le rocher. Le fossé, dont la contrescarpe, maçonnée verticalement, existe encore en face de la porte, — a, sur ce point, 6 m. 90 de largeur.

La longueur de la ligne *AB* est d'environ 8 m. 40.

En *B*, le mur se retournait presque à angle droit vers le sud-est, suivant *BC*; puis, en *C*, il reprenait sa direction primitive jusqu'en *D*, où il se rattachait à une tour *T*.

La partie *BC* subsiste en partie :

— de *B* en *a*, elle sert, au nord-est, de soutènement à un jardin; au sud-ouest, d'appui à un immeuble;

— de *b* en *C*, elle forme le fond d'une belle cave voûtée (*bCDe*), construite sur l'emplacement de l'ancien fossé; on y voit encore une meurtrière, ayant (côté extra-muros) 0 m. 80 de largeur. Cette meurtrière, simplement aveuglée (côté intra-muros) pour empêcher l'éboulement des terres du jardin voisin, situé en surélévation, permet de mesurer l'épaisseur du mur, qui est de 1 m. 40 à cet endroit.

Le mur *CD* existe encore : il forme le côté nord-ouest d'une maison, sise rue Joubert. Contre sa base, — à l'extérieur et sur toute la longueur *CD* (9 m. 50), — s'appuie la voûte de la cave précitée. Cette base, construite en très bon appareil, est bien conservée et se lie parfaitement, d'une part à la partie *Cb*, d'autre part à la tour *T*.

De l'intérieur de la maison (côté sud-est), le mur *CD* apparaît comme ayant été fortement endommagé, surtout

dans sa partie supérieure, par un incendie (1), et ayant subi d'assez importantes réparations; mais les parties anciennes sont finalement reconnaissables à leur appareillage. On y remarque, à la hauteur du premier étage, et à 1 m. 60 environ de l'intérieur de la tour, une ouverture voûtée en plein cintre, aujourd'hui murée, ayant 1 m. 10 de largeur entre pieds-droits. Plus à droite, à 1 m. 85 de l'ouverture précitée, se trouve une sorte de placard dont la largeur est de 0 m. 95. Plus à droite encore, à 4 m. 40, est le départ d'un escalier droit, établi dans l'épaisseur du mur, et s'élevant vers la tour. Cet escalier devait, croyons-nous, avoir pour objet le service du chemin de ronde.

Nous n'avons pu mesurer directement l'épaisseur du mur *CD* : elle nous a paru être d'environ 1 m. 60.

#### TOUR *T*.

La tour *T* est certainement celle que l'on aperçoit, en avant et un peu à gauche du château, sur le dessin effectué en 1767, d'après nature, par le futur conventionnel Bouquier.<sup>(2)</sup> Elle se dresse encore de presque toute son ancienne hauteur; mais elle a perdu son vieux toit et, au midi, présente un flanc béant.

C'est une tour carrée, à trois étages. Elle communique avec la maison attenante par une porte d'angle.

#### PARTIE *EF* DU MUR

Au pied de la tour *T*, en *E*, on aperçoit, faisant légèrement saillie sur un mur plus récent, l'amorce de la partie *EF* de la vieille enceinte, qui, en *F*, se rattachait à une autre tour, dite tour Noire.

Dans le groupe de maisons sis entre la rue Joubert et la rue de Juillet, on retrouve d'importants vestiges de cette partie *EF*. L'existence de celle-ci nous est, d'ailleurs, con-

---

(1) En 1907.

(2) Voir Bulletin de la Soc., tome ix (1882).

firmée par divers documents des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Cf. le dossier déposé aux archives de la Société).

#### PORTE DE LARNAUDIE

Ces documents nous apprennent notamment que, au XVII<sup>e</sup> siècle, le mur *EF* était percé, en *X*, d'une porte, dite de Larnaudie (1), qui donnait passage à la rue actuellement nommée Joubert, et permettait, soit de gagner le chemin de Périgueux (aujourd'hui, rue de la Liberté), soit de se rendre au barry de Beynaguet.

Nous sommes tentés de croire que cette porte de Larnaudie avait remplacé la porte *A* (v. ci-dessus) qu'un terrier de 1686 ne mentionne pas, et qui devait donc, à cette époque, être fort délaissée, peut-être déjà condamnée.

Quoi qu'il en soit, le terrier de 1686 confirme l'existence en *X* de la « porte de Larnaudie ». Il détaille aussi les confrontations intérieures et extérieures du mur de ville.

Ces confrontations prouvent que ledit mur était depuis longtemps désaffecté, puisqu'on avait laissé encombrer ses abords par toutes sortes de constructions, qui en réduisaient considérablement la valeur défensive (2). Ceux des habitants intra-muros dont les maisons lui étaient adossées le considéraient comme leur propriété; ils y avaient pratiqué des ouvertures à leur convenance. D'où de fréquents procès avec les voisins, qui construisaient sur l'emplacement des anciens fossés et prétendaient, eux aussi, s'appuyer sur le vieux rempart.

---

(1) Ce nom de *Larnaudie*, parfois écrit *Arnaudie*, est probablement dérivé de celui de la famille *Arnal*. Les *Arnal*, riches marchands de Montignac, alliés dès le xvi<sup>e</sup> siècle à des familles nobles du pays, possédaient d'importants immeubles dans le voisinage immédiat de la dite porte.

Les deux autres portes principales de la ville portaient les noms (*Féletz* et *Losse*) de familles nobles de la région.

(2) Nous pensons que ces confrontations, tant intérieures qu'extérieures, furent tolérées dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle. A l'époque des guerres de religion, puis, plus tard, au moment de la Fronde, on dut se contenter, au moyen de quelques réparations hâtives, de chercher à tirer le meilleur parti possible de la situation (v. note historique annexe).

Ceux-ci étaient, d'ailleurs, par endroits, en fort mauvais état. Témoin un constat que nous possédons et qui fut dressé par Bouret, greffier, le 8 janvier 1718.

Ce document (dont la copie figure au dossier précité), donne une description très détaillée de l'état de la partie *EF* du mur au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il nous apprend notamment que :

1° La porte de Larnaudie n'existait plus à cette époque (« ...l'endroit où *était* la porte de Larnaudie... »);

2° Partant de la dite porte et se dirigeant vers la Vézère, le mur rencontrait une tour carrée, dite *tour noire*, alors démolie jusqu'à la hauteur du second étage;

3° Le mur de ville avait, dans cette partie, une hauteur de deux étages (6 à 8 mètres);

4° Le fossé extérieur était en partie comblé.

#### TOUR NOIRE

Où, exactement, se trouvait la *tour noire* ? Nous n'avons pu le déterminer. Toutefois, le constat du 8 janvier 1718 précise que, près de la porte de Larnaudie, le mur était à moitié démoli sur une longueur d'environ dix pieds (3 m. 10), et qu'à partir de là, « en tirant vers la dite *tour noire* », on apercevait encore à son sommet neuf créneaux. Or, nous verrons plus loin que, dans une autre partie de l'enceinte, les créneaux étaient distants, entre eux d'environ 2 m. 65, d'axe en axe. Si l'on admet ici même espacement, on déduit que la *tour noire* était à 27 mètres au moins de la porte de Larnaudie. D'autre part, si l'on relève sur un plan les parties du mur encore existantes entre la porte de Larnaudie et la Vézère, on s'aperçoit que ce mur suivait deux tracés rectilignes, se coupant à environ 35 mètres de la dite porte, à l'endroit où passe maintenant la rue de juillet. Vraisemblablement, ce « coin » (angle) du mur devait être renforcé par une tour, à notre avis la *tour noire*, dont le percement de la rue de Juillet aurait détruit tout vestige.

### PARTIE GH ET TOUR T'

Quittant la *tour noire*, et continuant à se diriger vers la Vézère, le mur aboutissait, en H, à une troisième tour T'. Cette partie GH est désignée sur le plan cadastral sous la dénomination « terrasses ». C'est qu'en effet, dès avant la Révolution, le dessus du mur, ou de ce qu'il en restait, avait été aménagé en *terrasse*, probablement par la famille Martel, qui possédait toute la partie de ville comprise entre la rue passant par la porte de Larnaudie, la rue des Fours (1) et les anciens fossés (v. plan).

De la tour T', le mur se dirigeait vers l'amont de la Vézère en suivant une ligne parallèle à la rive, et joignait la *tour de Losse*, puis la *tour des Pénitents*.

### TOUR DE LOSSE

La tour de Losse, qui s'élevait sur l'emplacement de l'actuel passage Kléber, commandait le chef de l'ancien pont et l'une des portes de la ville. Elle avait, de ce fait, une importance toute particulière, et ses dimensions dépassaient de beaucoup celle des autres murs de l'enceinte (2).

Cet ouvrage de défense du pont, comme tous ceux de son époque, devait être primitivement appelé « barbacane », d'où le nom de *rue de la Barbacane* que portait autrefois le quai Mérilhou. La dénomination « tour de Losse » ne lui fut sans doute donnée qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, pour honorer « Haut et puissant seigneur, messire Jean de Losse, seigneur du dit lieu..., chevalier de l'ordre du roi, premier capitaine de ses gardes et lieutenant pour Sa Majesté à Verdun », qui joua un rôle très important à Montignac, à l'époque des guerres de religion (3)

---

(1) Actuellement *rue Madame-Martel*. Il n'y a d'ailleurs aucun rapport de parenté entre l'ancienne famille Martel, depuis longtemps éteinte, et M<sup>me</sup> Martel, sage-femme, dont le nom a été donné à la rue.

(2) Dans le passage sous la tour (rue dite « du pont à l'église du Plot ») le Terrier de 1686 signale l'existence de deux boutiques.

(3) Le seigneur de Losse possédait une maison à l'autre extrémité du pont, sur la rive gauche de la Vézère.

Du mur compris entre la tour *T'* et la tour de Losse, on retrouve encore certaines parties, notamment dans l'immeuble appartenant actuellement à M. Grangier, où son épaisseur est de 1 m. 10, et sa distance à la façade des maisons donnant sur le quai de 6 mètres.

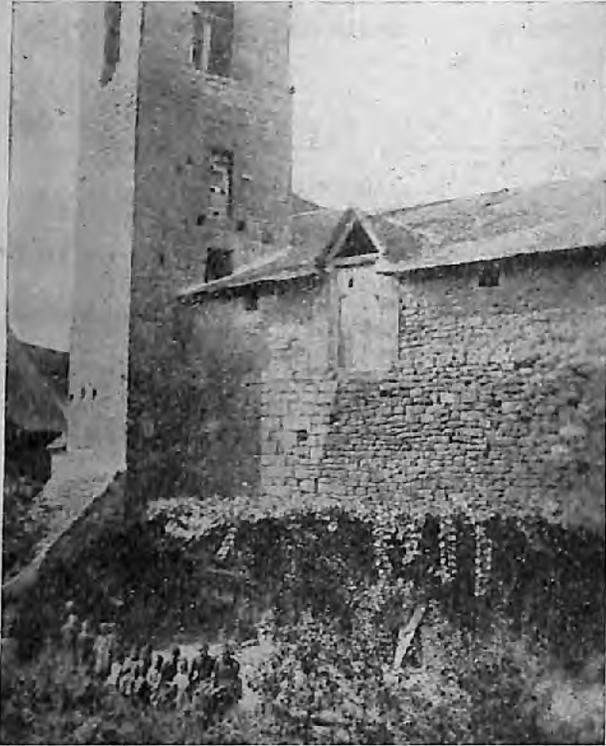
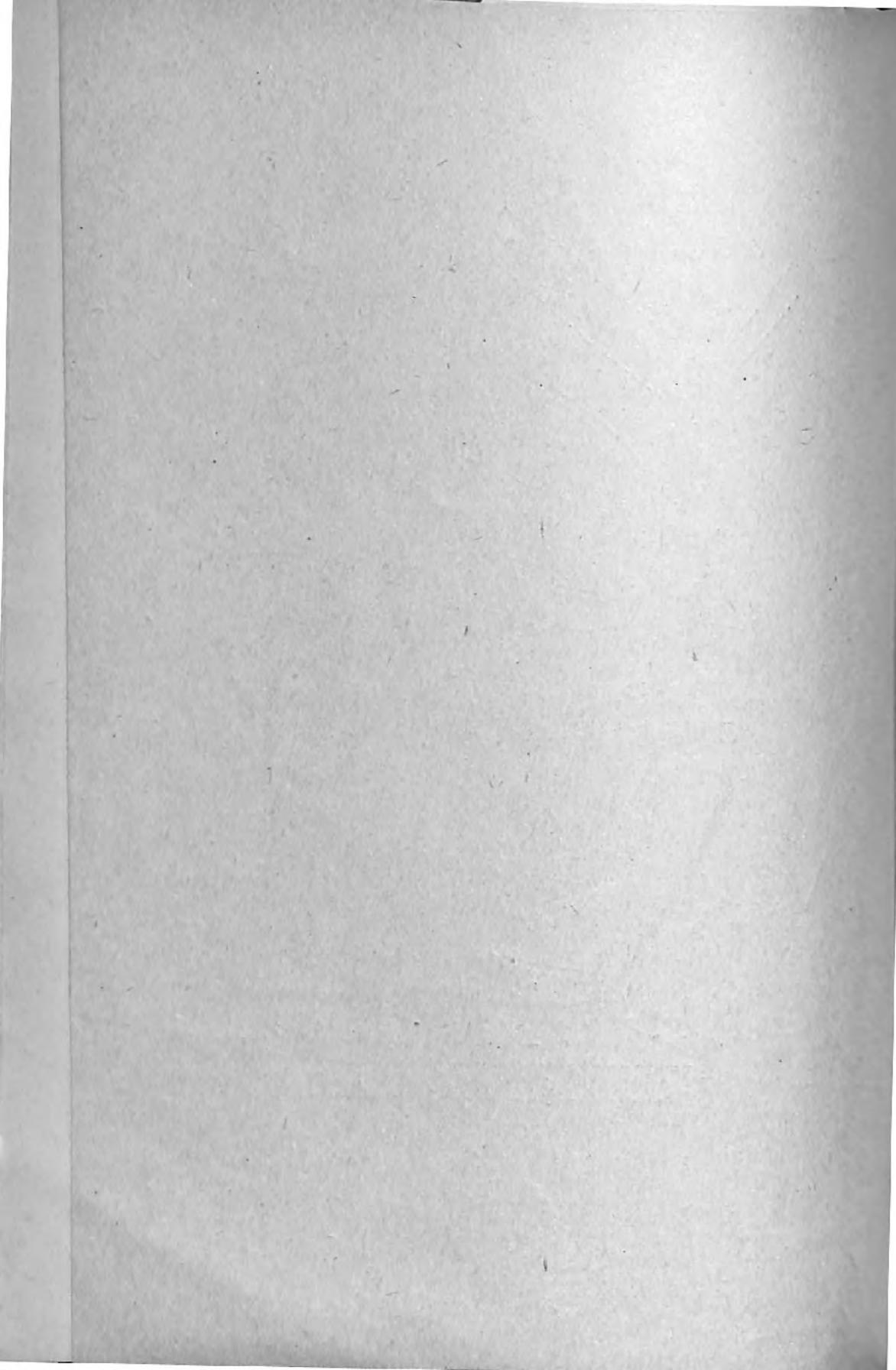


Fig. 2. — Vue du mur de ville (partie *M N*) à sa jointure avec la tour des Pénitents  
Photo prise en 1839

Par contre, il ne reste presque rien du mur compris entre la tour de Losse et la tour des Pénitents. Nous savons, cependant, par les terriers de 1686 et 1767, qu'il confrontait la rangée de maisons bordant, au nord, la rue de la Barbecane. La partie *xy* de ce mur (v. plan) ne fut







d'ailleurs démolie qu'en 1895, — en même temps que l'église du Plot, la tour et la chapelle des Pénitents, — pour faire place à la nouvelle église. Elle se raccordait à la tour des Pénitents, presque à l'angle sud-est de cette tour. D'après M. Th. du Sorbier, témoin oculaire de sa démolition, on y voyait encore (12 mars 1895), la trace d'un chemin de ronde au niveau du passage dont était percée la tour (à environ 7 mètres de hauteur) et dont il sera question plus loin.

A partir de la tour des Pénitents, le mur remontait vers le château en passant derrière l'église Sainte-Marie. C'est vraisemblablement au début du XVI<sup>e</sup> siècle que cette église subit d'importantes modifications et fut agrandie jusqu'au delà du mur d'enceinte, comme l'indique le plan (fig. 1). Elle prit alors le nom d'église du Plô (ou du Plot).

M. le chanoine Marquay nous a révélé (1) que la chapelle des Pénitents fut construite en 1689. On utilisa pour cela la tour dite, depuis, *des Pénitents*, qui fut transformée en clocher, et la partie MN du mur comprise entre cette tour et l'église du Plô (2).

Sur cette partie des fortifications qu'il put examiner *de visu*, M. Th. du Sorbier nous a laissé l'intéressante note que voici, illustrée par la figure 2 :

« 18 février 1889. — J'ai remarqué, ce soir, que la tour du clocher des Pénitents se relie à la partie inférieure du mur de la chapelle longeant la propriété du meunier Gran-gier, d'où l'on peut conclure que la partie de ce mur ainsi reliée à la tour est contemporaine de la tour.

» Dans cette partie dudit mur se voit l'ouverture d'une archère bouchée seulement à l'intérieur de la chapelle. Cette ouverture d'archère est à peu près à quatre pieds

---

(1) *Montignac-sur-Vézère*, par J. Marquay, p. 95.

(2) Le plan publié par M. Marquay, *op. cit.*, p. 97, montre la grande différence qui existait entre l'épaisseur du mur MN (mur de ville) et celle des autres murs de la chapelle. Toutefois, nous devons signaler que ce plan contient une erreur : la tour n'était pas séparée de la chapelle ; elle y était comme incrustée, comme l'indique le témoignage de M. Th. du Sorbier, cité plus loin, et qui se trouve confirmé par le document photographique ci-joint (fig. 2).

au-dessus du sol actuel extérieur, et du côté de la chapelle de Saint-Joseph.

» Entre ladite ouverture d'archère et la tour des Pénitents, se voient aussi deux autres ouvertures d'archères, celles-ci complètement bouchées, sur la même ligne que la première, mais à des hauteurs inégales.



Fig. 3. — Tour des Pénitents, Photo prise en 1839, du N. de l'écluse du moulin.

» La partie supérieure du mur en question n'est pas évidemment de la même époque que la partie inférieure : elle n'est pas, comme celle-ci, reliée à la tour des pénitents,

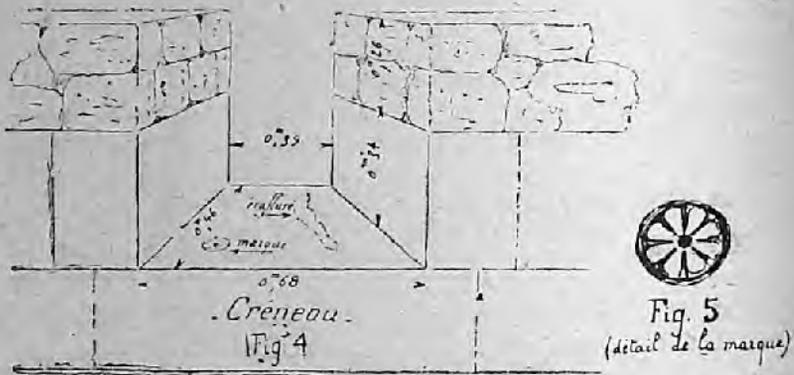
et bâtie avec des pierres de taille; on n'y voit que du moellon, sauf aux encadrements des quatre créneaux existant encore au sommet, qui sont en pierre de taille. Sur l'accoudeur d'un des créneaux, il y a une figure (sorte de marque, et une longue éraflure de l'extérieur à l'intérieur. L'ouverture des créneaux est à 1 m. 25 au-dessus du chemin de ronde que supporte, dans toute sa longueur, ledit mur de la chapelle des pénitents.

» Le premier créneau, à gauche, près de la tour, est à environ 4 m. 50 (à l'intérieur) du deuxième; l'intervalle est occupé aujourd'hui par une fenêtre, dont l'ouverture a dû prendre la place d'un créneau, car les deux créneaux suivants, le deuxième et le troisième, entre lesquels il n'y a pas de fenêtre, ne sont espacés que de 2 m. 25 (à l'intérieur). Entre le troisième et le quatrième, espacés d'environ 4 m. 50 (à l'intérieur), avec une fenêtre intermédiaire, devait aussi se trouver, là où s'ouvre aujourd'hui cette fenêtre, un autre créneau.

» L'archère ouverte extérieurement (hauteur 0 m. 65, et largeur 0 m. 10), à environ 1 m. 20 du sol, est à 1 m. 52 de distance du quatrième créneau, en allant du côté de la tour. La deuxième archère, à peu près de mêmes dimensions et placée au-dessous du troisième créneau, un peu à droite, est une sur zone d'environ 0 m. 35 plus élevée que la zone de la première. La troisième archère, de mêmes dimensions et dans l'intervalle du troisième au quatrième créneau, est à peu près à la même hauteur que la première.

» Le deuxième créneau, en allant de l'église à la tour des Pénitents, a 0 m. 46 d'épaisseur; son ouverture a 0 m. 68 de largeur à l'intérieur, 0 m. 39 à l'extérieur, et 0 m. 34 de hauteur, si l'on ne tient compte que des pierres de taille qui l'encadrent symétriquement à droite et à gauche et si l'on fait abstraction des moellons superposés sur une hauteur d'environ 0 m. 26. C'est sur la tablette de ce créneau que se trouvent la figure et l'éraflure déjà signalées (*v. fig. 4 et 5*). Les autres créneaux sont moins largement ouverts; il n'y en a pas deux d'absolument semblables.

» La tour des Pénitents, vue du moulin Grangier (v. fig. 2), accuse nettement, au premier aspect, trois constructions superposées différentes : la première comprend la partie inférieure de la tour jusqu'à la hauteur des créneaux du mur contigu, joignant la tour à l'église; la deuxième, très ancienne aussi, s'élève de là à une hauteur de plusieurs mètres; au-dessus, la troisième, d'une hauteur d'environ 3 mètres seulement et d'apparence tout à fait moderne, supportant la charpente du clocher des Pénitents.



» Le mur, joignant la tour à l'église, présente aussi plusieurs constructions, dont deux bien distinctes : celle qui s'élève au-dessus du chemin de ronde et celle qui est au-dessous. La première est bâtie avec de tout petits moellons, et, vue de l'extérieur, elle se présente un peu en retrait de la partie inférieure. Celle-ci, elle-même, n'est pas de construction uniforme : la partie qui touche à la tour est, jusqu'à une certaine hauteur et à une certaine distance de la tour, bâtie entièrement en pierres de taille, offrant le même aspect que l'appareil de la tour et, jusqu'à 3 mètres environ de hauteur au-dessus du sol actuel, les pierres du mur sont liées à celles de la tour. En s'éloignant de la tour, l'appareil est moins régulier, le moellon se mêle à la pierre de taille et on est visiblement en présence d'un remaniement.

» La tour est percée d'un passage étroit, d'environ 0 m. 90 de largeur, dont les ouvertures rectangulaires mettaient en communication le chemin de ronde du mur longeant l'écluse du moulin avec le chemin de ronde du mur longeant le fossé de la Barbecane. Ce dernier mur n'existe plus, du moins il n'est pas apparent, et la porte de passage de la tour, de ce côté, s'ouvre aujourd'hui dans le vide (1), mais, du côté du mur longeant l'écluse du moulin, la porte du passage de la tour s'ouvre immédiatement sur le chemin de ronde, à environ 0 m. 70 au-dessus du niveau de celui-ci. Le passage était couvert d'une voûte reposant sur des dalles. Cette voûte a presque entièrement disparu; elle devait être percée de manière à permettre de monter à l'étage supérieur de la tour au moyen d'une échelle meunière; il n'existe pas trace d'autre moyen intérieur ou extérieur pour opérer cette ascension.

» Toute la partie de la tour au-dessous du passage était pleine. Du côté du mur longeant l'écluse du moulin, et sauf ce qui a été dit des premières assises de ce mur, on n'aperçoit aucune trace de liaison entre lui et la tour, et l'on voit très bien qu'il n'y en a jamais eu au moins à la hauteur du chemin de ronde.

» Les différents aspects que présentent la construction de la tour et celle du mur longeant l'écluse du moulin me donnent lieu de croire :

» 1° Que la tour des Pénitents est la tour de la ville qui fut abattue par le couillard de Périgueux, en 1399;

» 2° Que cette tour, démolie jusqu'à sa partie pleine, fut remontée lors de la réparation des fortifications de la ville qui eut lieu au commencement du XV<sup>e</sup> siècle;

» 3° Qu'elle fut enfin surélevée pour l'assiette de la charpente du clocher des Pénitents au XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'on construisit le clocher de l'église paroissiale avec l'appareil duquel cette surélévation offre la plus grande analogie;

---

(1) Nous avons vu que, quelques années plus tard (en 1898), M. Th. du Sorbier, assistant à la démolition de la tour des Pénitents et des maisons voisines, retrouva les vestiges de cette partie du mur, qui se raccordait « presque à l'angle sud-est » de la tour.

» 4° Que la partie inférieure du mur longeant l'écluse du moulin, où l'on constate des remaniements, fut aussi de celles que le couillard de Périgueux démolit en 1399;

» 5° Qu'elle fut aussi reconstruite lors des réparations des fortifications de la ville, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle;

» 6° Que la partie supérieure du mur date seulement des réparations hâtives qu'on fit exécuter aux murs de la ville, à l'époque de la Fronde;

» 7° Enfin, qu'en égard aux situations respectives des portions remaniées et non remaniées des assises inférieures du mur longeant l'écluse du moulin, le couillard de Périgueux devait tirer d'un point rapproché de l'enclos de l'hôpital. Dans notre quartier de la place d'Armes, on a trouvé nombre de boulets de pierre servant de projectiles aux brides ou aux couillards. »

#### PARTIE DE MUR SITUÉE ENTRE L'ÉGLISE DU PLÔ ET LE CHATEAU

La partie du mur située immédiatement au nord de l'église du Plô, est mentionnée dans les terriers de 1686 et 1767. Se dirigeant vers le château, elle longeait, à sa gauche, les dépendances du presbytère, dont, en 1767, le jardin s'étendait jusqu'à la rue de la Teilhade. Ce renseignement permet de l'identifier avec le gros mur, indiqué sur les plans antérieurs au percement de la rue de Juillet, et dont une partie forme le soubassement de la terrasse ouest de l'actuel hôtel Chausset. Voici, en confirmation, un témoignage *de visu* recueilli et rapporté par M. Th. du Sorbier : « ...M. Coly, instituteur en retraite, m'a dit que le mur d'enceinte de la ville, remontant de l'église des Pénitents au coin nord-est de la remise Laborde (1), se reliait là à un autre gros mur longeant la lisière sud de la Teilhade, jusqu'aux trois-quarts environ de ladite remise Laborde (2). M. Coly se rappelle très bien que ce second mur, sur lequel les enfants jouaient fréquemment, n'arrivait pas jusqu'au jardin, dont la maison Véziat-Pioch (3) occupe aujourd'hui l'emplacement. »

Au nord de la rue de la Teillade, le mur de ville nous est encore signalé par le terrier de 1686 comme confrontant le jardin du S<sup>r</sup> Jean Lasalvetat, dont les autres confrontations étaient :

« — la grosse tour du présent château, dite de la Teilhade; »

« — le chemin du présent château à la place; »

« — le chemin qui va de la porte de Féletz à la croix de Dalou » (prolongement de la rue de la Teilhade).

On peut en conclure, à peu près sûrement, que le mur de ville, à la suite d'un double décrochement, rejoignait le château, un peu à l'ouest de la grosse tour ronde qui existe encore; mais il n'est pas possible, en l'absence de tout vestige certain, de préciser davantage.

La porte de Féletz s'ouvrait dans cette partie nord-ouest du mur, voisine du château.

P. DU SORBIER.

---

(1) Aujourd'hui remise Chausset. Sur la partie du mur formant ce « coin nord-est » de la dite remise, se trouvait, en 1767, « l'orangerie du S<sup>r</sup> archiprêtre ».

(2) Ce gros mur, longeant la lisière sud de la rue de la Teilhade, est indiqué sur le plan cadastral.

(3) Aujourd'hui maison où se trouve le magasin « l'Épargne ».

LAMPE MAGDALENIENNE  
DU GISEMENT DE MILHAC DE MAUZAC (DORDOGNE)

---

Le gisement du château de Milhac de Mauzac est un maillon de la chaîne bien connue de gisements préhistoriques qui s'étend dans la vallée de la Dordogne, en remontant la rive gauche du fleuve, de Creysse-Mouleydier à Limeuil.

C'est un éperon rocheux s'avancant entre deux petits vallons, le Goulet et la Combe, tourné face à la Dordogne, à une distance de 200 mètres; il domine celle-ci de 30 mètres environ.

Son principal habitat est caractérisé par une terrasse rectangulaire, de 10 mètres sur 30, donnant accès à une petite grotte. La grotte proprement dite, large de 10 mètres à l'entrée, s'enfonce pendant 30 mètres dans le roc, sous un plafond variable de 3 à 1 mètres. C'est en 1936 que nous découvrîmes le gisement. Des sondages effectués dans la caverne ne donnèrent aucun résultat, alors que d'autres, opérés dans la terrasse, nous permirent de reconnaître un habitat de l'époque magdalénienne, caractérisé surtout par l'industrie osseuse et lithique : nos travaux en restèrent là.

Vers le début de l'année 1949, au cours d'une inspection du gisement, nous reconnûmes avec surprise qu'il avait été visité; de nouveaux déblais trahissaient le passage d'inconnus. En août dernier, nous reprîmes nos recherches. Il fallut débloquer, trier et lamiser patiemment les déblais des fouilles menées sans aucune méthode par le ou les « vandales » (Comment les désigner autrement ?).

Nous avons récupéré un précieux burin en « bec de perroquet », plusieurs autres burins en bec de flûte; une collection assez variée de lames, couteaux, grattoirs et une abondante récolte de petites lames à dos abattu, sous du magdalénien final. Trois aiguilles à chas, malheureusement époinçées, dont deux en os et une en ivoire, puis une

petite sagaie en os cylindrique. Au fond de la tranchée, vestiges de l'industrie osseuse enrichirent nos trouvailles.

Enfin, en plein foyer, resté intact, nous eûmes la joie de mettre à jour une superbe lampe (fig. 1); elle est faite

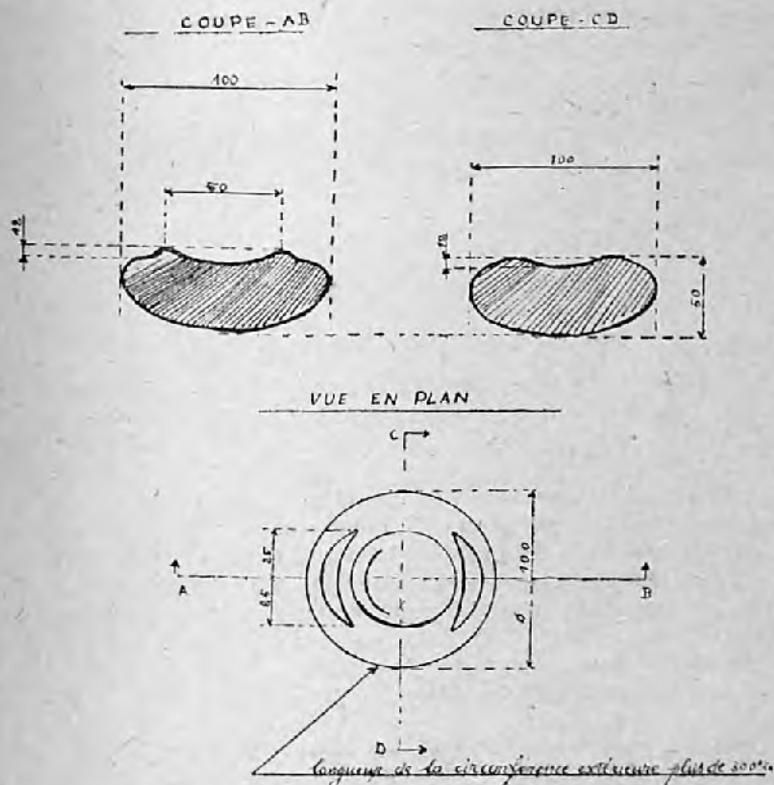


Fig. 1. — Lampe magdalénienne ; coupe et plan

d'un galet rond de 30 centimètres de circonférence et légèrement plat; il est en grès gris poivré, très micacé, et pesant 650 grammes; la cuvette fait 16 centimètres de pourtour, elle est peu profonde, de 12 millimètres seulement; deux cannelures, une de chaque côté, ornent la

cuvette, pourraient porter à croire à double utilisation d'éclairage. Nous leur attribuons plutôt un rôle de support, des liens servant à fixer la lampe sur une petite fourche ou autre manche de bois. C'est à l'aide du manche que l'on devait la porter ou la suspendre à quelque anfractuosité du rocher. Le galet de grès micacé provient du lit de la Dordogne; on en trouve encore au cours des dragages.

Cette lampe magdalénienne est, en somme, une intéressante trouvaille, qui vient allonger la liste des lampes préhistoriques découvertes jusqu'ici.

LOUIS PEYRILLE.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

André LEROI-GOURRAN, *Les fouilles préhistoriques (Technique et méthodes)*. Avec un appendice, par Antoinette Laming. Paris, éd. A. et J. Picard, 1950. In-8° carré, 92 p., ill., 375 francs.

Les titres scientifiques de l'auteur et sa collaboratrice recommandent tout spécialement aux débutants ce petit manuel théorique et pratique; mais les préhistoriens à chevrons pourront aussi tirer profit des directives et de conseils éclairés qui leur sont donnés. L'épigraphe choisie pour ce livre en indique assez l'esprit. C'est une réflexion de sir Flinders Petrie, malheureusement méconnue par bien des fouilleurs sans méthode et sans scrupules, au début de la science préhistorique.

« Supposer que la fouille, une des choses qui exige le plus de savoir, puisse être menée à bien par des gens qui ignorent tout, ou presque tout de ses exigences techniques, est une fatuité qui a conduit et conduit encore aux plus lamentables désastres ».

Et à la ruine des gisements, pourrait-on ajouter.

G. L.

## NÉCROLOGIE

### M. MAXENCE BIBIÉ

Notre Société vient de perdre l'un de ses membres, les plus distingués.

Une mort subite nous a, en effet, enlevé, le 24 mai 1950, M. Maxence Bibié, Professeur de Droit International à l'Université de Bordeaux et notre collègue depuis 1926.

Né le 11 janvier 1891, à Allemans (Dordogne), Maxence Bibié fit de brillantes études au lycée de Périgueux d'abord, à la Faculté de Droit de Bordeaux ensuite. Mobilisé le 21 août 1914 comme officier d'infanterie, il fut promu capitaine au 417<sup>e</sup> R.I., puis au 167<sup>e</sup> R.I. Son mépris du danger, sa brillante conduite au feu, ses qualités d'entraîneur d'hommes lui valurent la Croix de Guerre avec quatre citations et la Croix de la Légion d'honneur à titre militaire. Démobilisé le 23 août 1919, il prépara le concours d'agrégation, section de Droit public. Agrégé des Facultés de droit en 1922, il était titularisé comme professeur de Droit international public à Grenoble, en 1923, puis muté à Bordeaux en la même qualité le 1<sup>er</sup> janvier 1927.

Entre temps, la vie publique l'attirait et la politique le passionnait. Il fut élu député de la Dordogne en 1924 et le resta jusqu'en 1941. Son talent oratoire, fougueux et persuasif, sa compétence dans les questions internationales le firent nommer membre, puis Vice-Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre. A trois reprises il fit partie du gouvernement comme sous-secrétaire d'Etat au Commerce et au Travail.

D'octobre 1941 à sa mort, il professa avec un vif éclat le Droit international public à Bordeaux, faisant un cours vivant avec cette matière aride, et voyant dans le développement de la justice internationale une garantie de paix stable entre les peuples.

Il avait publié dans diverses revues des *Etudes de Droit international*, une étude sur *La Situation économique et financière de l'Allemagne* (1935), un ouvrage sur *La Répression des crimes de guerre* (1945), un autre sur *la Communauté internationale et ses institutions* (1949).

Ses dernières années furent attristées par la maladie et sa vue, très affaiblie, lui faisait craindre d'interrompre ses travaux et son professorat. Grâce à son énergie et à sa force d'âme, il continua son enseignement, donnant ainsi un bel exemple à ses jeunes enfants et aux étudiants qui l'aimaient.

Sa joie, son bonheur étaient de revenir à Périgueux ou à Villetooureix, où il repose, dans ce Périgord qu'il aimait tant et qu'il connaissait bien. Il appréciait les travaux de notre Société, qui avait publié dans son bulletin *L'Esprit public dans une commune rurale de la Dordogne, sous la Deuxième République* (1949) et *L'Exil en Périgord de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris* (1950). Il avait promis d'autres travaux. La mort, hélas ! ne lui a pas permis de tenir parole.

On voit ainsi que, jusqu'à la fin, Maxence Bibié a été passionnément attaché au bien public, à ses obligations professionnelles et à ses devoirs familiaux. Il reste pour nous un exemple.

A. GRANGER.

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 5 des nouveaux statuts, dont le texte est annexé à la présente livraison, MM. les Membres de la Société Historique et archéologique du Périgord sont instamment priés d'assister à l'Assemblée Générale du **Judi 4 Janvier 1951**, à l'effet d'élire le Conseil d'administration de quinze membres qui choisira désormais le Bureau.

Le Président,

D<sup>r</sup> Ch. LAFON

---

*Une planche hors texte accompagne cette livraison : elle représente le Plan du mur de l'ancienne enceinte de Montignac*

---

Le Directeur, G. LAVERGNE.